REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DO

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021



ID: 025-252508247-20210316-2021_03_15_15-DE



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 mars 2021

Délégués syndicaux en exercice: 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h10

Étaient présents

G.B.M: ADRIANSEN Jacques suppléant de M. Damien LEGAIN; BIHR Anne suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CONTINI Jean-Claude; DEVESA Cyril; DUSSAUCY Nadine; FIÉTIER Vincent; GAGLIOLO Lorine; Françoise GALLIOU; HUOT Daniel; LAIDIÉ Franck; LAMBERT Marie; LEGAIN Olivier; LEMERCIER Myrlam; LOUIS Bernard; MAGNIN-FEYSOT Christian; MAILLARD Valérie; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; TERZO André; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN;

C.C.L.L: CHOPARD Félix; COULET Gérard; CRETIN Emmanuel; GARNIER Christophe; MESNIER

Christian; NICOLET Mickaël; STADELMANN Jean-Claude; C.C.V.M: DOUBEY Boris; GAUTHIER André; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; COUDRY Sébastien ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Damien ;

MÉNESTRIER Jean-François; MICHEL Marie-Thérèse; PARIS Daniel; ROUX Jean-Hugues;

C.C.L.L: PRILLARD Angèle

C.C.V.M:

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

Procuration de vote :

Mandants : MÉNESTRIER Jean-François **Mandataires :** RUTKOWSKI Serge

CENTRE DE TRI - VALORISATION MATIÈRE

MARCHÉ DE TRAITEMENT DES REFUS DE TRI EN COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Rapporteur: Monsieur André TERZO, Vice-Président.

Dans la perspective de l'arrêt du four de 1976 au 31 décembre 2021, il est nécessaire de trouver des solutions de substitution pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, en cas de défaillance du four de l'usine d'incinération (UVE), datant de 2002.

Ainsi, en 2020, parmi les 43 492 tonnes de déchets traités par l'UVE, 4 005 tonnes proviennent des refus de tri du centre de tri.

Une solution de substitution consiste en un traitement de ces refus de tri en combustible solide de récupération (CSR). Comme l'incinération, il s'agit d'une valorisation énergétique, alimentant, ici, principalement les cimenteries.

Il n'est pas envisagé d'activer cette solution d'emblée. Celle-ci interviendrait, a minima, en « quatrième rideau », après le stockage en fosse, la mise en balle et le dévoiement, dans le cadre de la Convention de Coopération Régionale.

Cependant, il est proposé mettre en place un marché pour le traitement des refus de tri en CSR.

La consultation en marché public sera lancée conformément à la procédure de l'Appel d'Offre Ouvert avec un seul lot; le marché sera un marché à bons de commande, sans minimum, ni maximum; le marché sera conclu pour un an, à compter de sa notification et sera reconductible 3 fois par période 12 mois, soit une durée totale maximum de 4 ans.

Dans l'hypothèse de mobilisation la plus défavorable, à savoir le traitement intégral des refus de tri en CSR via ce marché, l'estimation est de 600 000 € HT par an, soit 2 400 000 € HT par an sur 4 ans.

À l'unanimité le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- le principe de traitement des refus de tri en CSR comme solution de substitution à l'incinération, en cas de défaillance du four de 2002,
- sur les termes de la consultation en marché public à lancer selon la procédure d'appel d'offre, en vue d'un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum, pour un an, reconductible 3 fois,
- et donne l'autorisation au Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché, après attribution par la CAO.

Pour extrait conforme, Le Président du SYBERT,

Cyril DEVESA

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021
Affiché le 23 MARS 2021 ID: 025-252508247-20210316-2021_03_15_15-DE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

ID: 025-252508247-20210316-2021_03_15_15-DE

540